

Le Conseil cherche à promouvoir la normalisation volontaire dans les domaines relatifs à la construction, à la fabrication, à la production, à la qualité, au rendement et à la sécurité des bâtiments, des structures, des articles et produits manufacturés et des autres marchandises, lorsqu'elle n'est pas expressément prévue par la loi.

Ministre responsable:  
ministre de la Consommation et des  
Corporations

### **Conseil canadien des relations du travail**

Administration centrale  
Édifice C.D. Howe  
4<sup>e</sup> étage  
240, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0X8

Bureaux régionaux: Vancouver, Winnipeg,  
Toronto, Montréal et Dartmouth.  
Renseignements: Ottawa-Hull (613) 996-9466.

Le Conseil canadien des relations du travail est tribunal administratif quasi-judiciaire investi d'un pouvoir d'adjudication et doté de pouvoirs et de responsabilités statutaires en vertu des Parties IV et V du *Code canadien du travail*. La compétence du Conseil en matière de relations industrielles et de sécurité s'étend aux entreprises fédérales de même qu'à certaines sociétés de la Couronne et banques œuvrant à l'échelle interprovinciale et internationale dans les secteurs d'activités suivants: le transport de marchandises et de passagers, par terre, par eau et par air; la télédiffusion et la radiodiffusion; les communications; le débardage; la manutention de grains; l'exploitation de gîtes d'uranium. Le Conseil s'occupe principalement d'octroyer ou de révoquer le droit de négociation collective; de faire de la médiation ou de trancher les cas de plaintes de pratique déloyale de travail et d'allégations de grèves ou lock-out illégaux, y compris de rendre des ordonnances de ne pas faire; de traiter les plaintes portant sur l'exercice des droits en vertu de la législation sur la sécurité; de traiter les appels concernant les décisions sur l'existence de danger imminent. En outre, dans le cas des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, la compétence du Conseil englobe aussi des activités qui relèvent normalement des provinces.

Ministre responsable:  
ministre du Travail

### **Conseil consultatif canadien de la situation de la femme**

110, rue O'Connor, 9<sup>e</sup> étage  
(C.P. 1541, succursale B)  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5R5

Bureaux régionaux: Calgary et Montréal.

Bureau local: Winnipeg.

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 992-4975.

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a été créé en 1973 avec le mandat de conseiller le gouvernement fédéral sur les sujets relatifs à la condition féminine et de porter à la connaissance du public les questions qui préoccupent et intéressent les femmes. Le Conseil établit et maintient la communication avec les groupes féminins nationaux et les conseils consultatifs provinciaux.

Ministre responsable:  
ministre responsable de la Condition féminine

### **Conseil consultatif national sur le troisième âge**

Édifice Jeanne-Mance  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 990-7627.

Le Conseil consultatif national sur le troisième âge est un organisme composé de 18 membres, citoyens mandatés pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les questions relatives à la qualité de vie de la population âgée du Canada. En plus de formuler des avis sur les programmes et les politiques, le Conseil étudie les problèmes et les besoins des personnes âgées et il recommande des correctifs; il assure la liaison avec les institutions et les groupements qui s'intéressent au vieillissement ou qui représentent les personnes âgées; il publie des rapports; il aide à la diffusion de l'information et il stimule des débats publics sur le vieillissement.

Ministre responsable:  
ministre de la Santé nationale et du Bien-être  
social

### **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes**

Les Terrasses de la Chaudière  
Édifice central  
1, promenade du Portage  
Hull (Québec)

(Adresse postale: Ottawa (Ontario) K1A 0N2)